



L'État dans l'Allier

Édito



Depuis mon arrivée dans le département en mai dernier, j'ai fait de la lutte pour l'emploi et l'économie ma priorité. Ainsi, dès les élections européennes terminées, j'ai tenu à organiser des réunions d'information dans

chaque arrondissement pour présenter le pacte de responsabilité et de solidarité avec tous les partenaires mobilisés dans la lutte pour l'emploi.

Ce pacte de responsabilité et de solidarité est un axe prioritaire de l'action gouvernementale pour favoriser le rebond de l'activité, amplifier le retour de la croissance, redonner du pouvoir d'achat et améliorer la situation de l'emploi.

Parmi ces mesures, le crédit impôt compétitivité (CICE), entré en vigueur dès 2013 a permis de reverser plus de 6,5 millions d'€ aux entreprises de l'Allier. C'est autant d'argent ré-injecté dans l'économie locale.

Les services de l'État sont à la disposition des entreprises et des collectivités territoriales pour utiliser efficacement tous les outils mis à leur disposition pour stimuler l'emploi : emplois d'avenir, contrats aidés (CAE - CIE), contrats de génération, contrats de professionnalisation ou encore contrats d'apprentissage.

Arnaud COCHET, préfet de l'Allier

Sommaire

- Édito page 1
- Actualités page 2
- Économie & social..... page 3
- Droits des femmes..... page 4
- Éducation..... page 5
- Environnement..... page 6
- Sécurité civile..... page 7
- Sécurité publique..... page 8



4 juin - Remise du prix de la Résistance



7 juin - Rallye de l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière



21 juin - Action Moto



21 juin - Fête de la musique à la préfecture





Présentation des mesures du pacte de responsabilité et de solidarité

Afin de présenter les mesures du pacte de responsabilité et de solidarité, trois réunions ont été organisées dans chaque arrondissement du département: le jeudi 12 juin 2014 à Moulins, le lundi 17 juin 2014 à Vichy et le jeudi 19 juin 2014 à Montluçon. Plusieurs dizaines de participants ont assisté à ces présentations parmi lesquels des chefs d'entreprises, des artisans, des organisations socio professionnelles, des acteurs économiques du territoire et des élus.

Ces réunions ont été l'occasion pour les représentants socio professionnels et les chefs d'entreprises de faire part de leurs préoccupations notamment en ce qui concerne l'apprentissage, la mise en œuvre du compte pénibilité et la simplification administrative. Les questions posées ont permis ainsi d'apporter des précisions tant sur les mesures qui bénéficieront immédiatement aux entreprises que les mesures fiscales nouvelles en faveur du pouvoir d'achat des plus modestes.



Présentation à la préfecture le 12 juin 2014



Campagne de télédéclaration 2014

Le département de l'Allier a été retenu en 2014 avec 38 autres départements français pour réaliser un objectif de 100 % de télédéclaration des aides animales et végétales.

La dématérialisation de cette procédure a permis la télédéclaration de :

- 4 548 dossiers d'aides surfaces (au 15 mai 2014),
- 675 dossiers d'aides ovines/caprines,
- 2 735 dossiers de prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (au 15 mai 2014).

L'objectif a été atteint grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action par les services de l'État et à la forte mobilisation des organisations professionnelles du département.





Droits des femmes

Un accueil de jour et trois antennes dans l'Allier : A portée d'Elles



Ainsi, dans le cadre du quatrième plan en fin 2013, la Région Auvergne se retrouve totalement couverte par ces dispositifs d'accueils de jour. Dans l'Allier, les crédits du Ministère des droits des femmes sont arrivés tardivement en Décembre 2013 pour un montant exceptionnel de 45000 euro suite à une relance et une forte volonté de la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de l'Allier pour le projet du CIDFF (Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles). En adéquation avec les attentes du ministère ce dispositif va s'adosser à une structure pérenne qui est le CIDFF 03, en charge du recrutement et de l'encadrement du personnel affecté à ce dispositif, y compris bénévole, diplômé et/ou qualifié. La structure «support» est une association à but non lucratif spécialisée dans l'accompagnement et /ou l'intervention auprès des femmes victimes de violences. La CAF et le CG au travers de l'observatoire sont des partenaires essentiels également au projet.

Le siège social de l'association, à Moulins, sera le lieu d'accueil de l'agglomération. Situé dans une petite rue discrète du centre-ville, le siège de l'association dispose, de bureaux, d'une grande salle de réunion qui sera aménagée en un lieu plus convivial. Un petit bureau sera également utilisé pour le point d'écoute.

L'association a trouvé des locaux sur les centres villes de Vichy et Montluçon. Pour avoir également une identité plus forte la structure va s'intituler « A portée d'Elles », avec un visuel présentant l'accueil de jour.

Le site de Moulins a été inauguré par le préfet le 9 avril dernier après midi proposera 1 jour et demi d'ouverture par semaine : le mardi de 10h à 17h et le jeudi de 12h à 17h.



Inauguration du site de Moulins le 9 avril 2014

Le site de Vichy inauguré par le sous-préfet le 6 mai : 1 jour par semaine le Vendredi de 10h à 17h au 6 rue Grangier et Montluçon (l'inauguration est prévue le 26 mai) : 2 jours par semaine le lundi et le jeudi de 10h à 17h au 30 bis rue des serruriers. Pour avoir une représentation plus importante sur Montluçon, un recrutement d'une salariée a été effectué en CDD.

La mise en place de l'action a débuté dès le mois de novembre 2013 et se poursuivra jusqu'en décembre 2014.

Les accueils de jour, ainsi mis en place, permettront l'accueil simultané d'une dizaine de personnes, sans prise de rendez-vous. Il s'agit d'accueillir toutes les femmes et leurs enfants sur des temps de convivialité et de réflexion. Ils comprendront : tables, chaises, fauteuils, canapés ... et constitueront un espace de détente pouvant comprendre également un lieu de repos.

Un point d'écoute avec des professionnels du secteur médico-social sera également proposé aux femmes qui souhaiteront échanger. Un espace avec jeux et revues sera prévu pour l'accueil des jeunes enfants. Des bénévoles assureront un temps de jeux avec les enfants pour les mamans qui souhaitent pouvoir échanger avec le professionnel de l'écoute présent. Des boissons fraîches et/ou chaudes seront à disposition ainsi qu'un accès à téléphonie et internet, des livres et revues, de la documentation diverse et variée et une proposition de gardiennage de documents avec aide administrative.



L'éducation artistique et culturelle des jeunes élèves dans l'Allier sur la thématique de la musique : Les Classes à Horaires Aménagés Musicales

L'accès à la culture est un levier important dans la réussite des élèves et contribue largement à lutter contre les inégalités sociales et territoriales. Le développement de l'éducation artistique et culturelle, sous la forme de parcours, se fait dans une logique de projet de territoire, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la culture et de l'éducation.

Ainsi, l'école Jean Moulin à Moulins et le collège François Villon à Yzeure, dans le bassin montluçonnais, l'école Rostand Wallon, le collège Jules Ferry et le lycée Mme de Staël portent des Classes à Horaires Aménagés Musicales.



Quel est le parcours des jeunes musiciens ?

L'admission en classe à horaires aménagés résulte du choix des élèves et de leurs familles après un processus de découverte des activités spécifiques, des engagements nécessaires et des contraintes liées à la poursuite de ce parcours scolaire. Une commission statue sur les admissions en fonction des motivations et de l'appétence des candidats et non sur leurs seules aptitudes techniques. En effet, les CHAM ne conduisent pas obligatoirement à une spécialisation ou à une professionnalisation musicale.

Les programmes sont ceux de l'éducation musicale obligatoire dans l'enseignement scolaire et ceux du conservatoire à rayonnement départemental ou de l'école de musique.

Les classes musicales sont constituées autour d'un projet pédagogique global équilibré qui respecte leur double finalité en intégrant les compétences pédagogiques complémentaires des enseignants de l'éducation nationale et ceux des établissements de musique, conservatoire ou école de musique. Ce projet conventionné est intégré au projet d'école ou au projet d'établissement.

Ainsi la CHAM articule formation générale, formation musicale et formation technique. Cette formation spécifique " Percevoir, produire, connaître " vise à développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au schéma d'orientation pédagogique du ministère de la Culture.

Quelles que soient leurs orientations ultérieures, nos jeunes musiciens en retirent un épanouissement personnel et collectif certain tout au long de leur parcours de réussite scolaire.



Nouveau dispositif national sur les ondes électromagnétiques

Depuis le 1er janvier 2014, un nouveau dispositif national de surveillance et de mesure de l'exposition aux ondes électromagnétiques, géré par l'Agence nationale des fréquences (ANFR), est opérationnel.

Ce nouveau dispositif vise à doter l'État d'une capacité de surveillance de l'exposition du public (par des campagnes de mesures ciblées, par exemple) et à permettre à chacun de solliciter gratuitement une mesure de son exposition.

Le financement des mesures est aujourd'hui assuré par un fonds public, alimenté par une taxe versée par les opérateurs de téléphonie mobile.

Qui peut solliciter directement des mesures :

- le Préfet, qui peut aussi relayer des demandes des particuliers ;
- les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- les Agences régionales de Santé ;
- l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ;
- les associations agréées de protection de l'environnement ;
- les associations agréées en application de l'article L.1114-1 du code de la santé publique d'usagers du système de santé ;
- les fédérations d'associations familiales mentionnées à l'article L.211-2 du code de l'action sociale et des familles ;
- les particuliers, mais ils doivent faire signer le formulaire de demande par la personne morale de leur choix (parmi celles figurant dans la liste ci-dessus) avant envoi à l'ANFR.

Procédure de demande de mesure :

Quel que soit le demandeur, il doit télécharger le formulaire adéquat (modèle Cerfa n° 15003*01) sur le site internet www.service-public.fr et l'adresser à l'ANFR.

Lieux pouvant faire l'objet d'une mesure :

- les locaux d'habitation ;
- les lieux ouverts au public ;
- les lieux accessibles au public des établissements recevant du public (ERP)

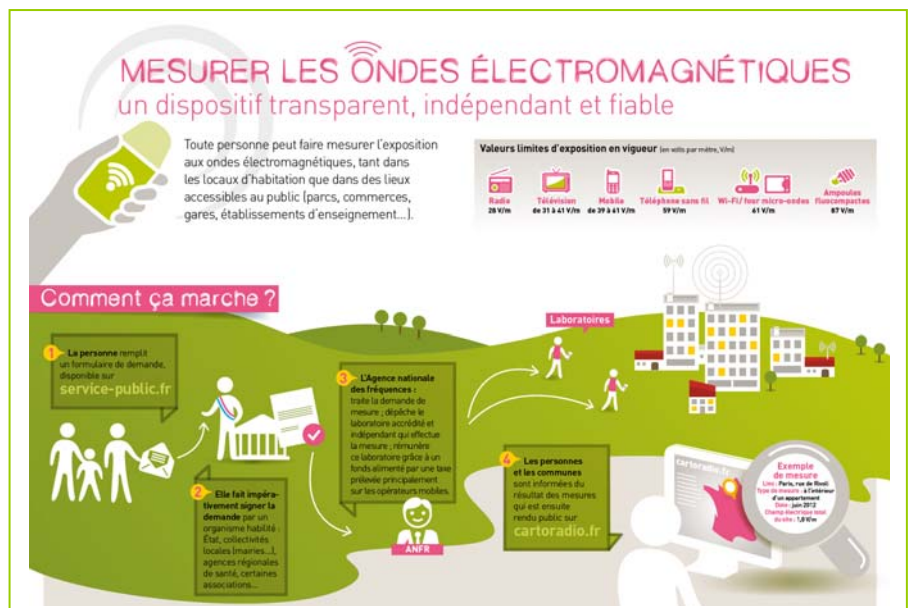
L'ensemble des résultats de mesure, ainsi d'ailleurs que les sites d'implantations d'antennes-relais, sont rendus publics par l'ANFR sur le site internet www.cartoradio.fr.

Par ailleurs, les maires seront destinataires d'une fiche de synthèse pour toute mesure réalisée sur le territoire de leur commune, quel qu'en soit le demandeur.

Pour aller plus loin :

- une brochure d'information est disponible sur le site du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/13192-1_Ondes_electromagnetiques_DEF_Light.pdf
- un dossier complet est également disponible à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Surveillance-et-mesure-de-l.html>

Dans l'Allier, ce sont 167 communes qui sont potentiellement concernées, principalement par la présence d'antennes-relais. Une information spécifique est apportée aux maires par la direction départementale des territoires.





La semaine de la sécurité à la préfecture



Du 14 au 18 avril 2014 la préfecture a organisé une semaine de la Sécurité.

Le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) et la direction interministérielle des ressources humaines et des moyens (DIRHM) se sont particulièrement impliquée dans son organisation.

L'idée était de sensibiliser l'ensemble des personnels de la Préfecture aux problématiques liées à leur sécurité, mais aussi à la sécurité des bâtiments ou des données.

Ainsi, tous les jours de la semaine, des fiches thématiques ont été diffusées à l'ensemble des agents afin d'une part qu'ils connaissent les bonnes pratiques destinés à prévenir les risques et d'autre part qu'ils acquièrent les réflexes utilisés pour faire face aux diverses situations de crise.

Les thématiques suivantes ont été abordées : sécurité routière, l'appel 17 police secours, la sécurité incendie, la sécurité informatique, le comportement à adopter face à un agent agressif ou encore la conduite à tenir en cas de découvert d'un pli ou d'un colis suspect.

Deux exercices grandeur nature ont également rythmé la semaine :

- un exercice d'évacuation incendie qui a permis de rappeler à chacun des agents les circuits d'évacuation de la Préfecture. La mission essentielle du chef de secteur chargé de vérifier qu'une zone de la Préfecture est vide a été mis en évidence.
- Un exercice de sécurité civile ayant pour thème la découverte au sein du service courrier de la Préfecture d'un pli suspect.

L'exercice « pli suspect » visait à tester les actions réflexes des acteurs face à un risque de nature radiologique, biologique ou chimique (qui donne l'alerte ? Comment ? Quelles sont les premières actions à conduire afin de sécuriser la zone et éviter la propagation de la menace?). Il a également permis de tester l'activation du centre opérationnel départemental (COD) déporté au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en lieu et place de la Préfecture.

Cet exercice a mobilisé une soixantaine de personnes en inter-services : sapeur-pompiers, forces de police, SAMU, agence régionale de santé, services de la Préfecture.

Son bilan est largement positif puisqu'il a mis en évidence que les gestes techniques des différents acteurs sont connus et maîtrisés. Par ailleurs il a permis de valider la solution d'un COD déporté au SDIS de l'Allier en cas d'impossibilité d'activer le COD de la Préfecture, ce qui va être pérennisé dans le cadre du dispositif ORSEC.

Cette semaine s'est achevée par une réunion de sensibilisation à l'attention de l'ensemble des personnels de la Préfecture. Elle a été l'occasion de revenir sur les deux exercices effectués, d'approfondir certaines thématiques comme la protection des données et d'en présenter de nouvelles comme le plan VIGIPIRATE.

Cette première édition de la semaine de la sécurité a vocation à être renouvelée notamment au sein des deux sous-Préfectures d'arrondissement.

Exercice à la préfecture





L'adoption de plans de sécurité

Suite à l'annonce, par le Ministre de l'Intérieur, de la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017, le préfet de l'Allier a arrêté deux plans de sécurité pour le département de l'Allier :

- **le plan départemental de prévention de la délinquance** qui, à partir d'un diagnostic des faits de délinquance, fixe les actions à mettre en œuvre dans le département autour des trois programmes d'action de la stratégie nationale que sont : la prévention de la délinquance chez les jeunes, la lutte contre les violences intrafamiliales et violences faites aux femmes et la tranquillité publique.
- **le plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée** qui, à partir d'un diagnostic des faits de délinquance, comporte 11 priorités d'actions ciblées. Ce plan évoque notamment :
 - le dispositif d'ALERTE SMS auprès des commerçants notamment les buralistes, les agriculteurs et son déploiement aux bijoutiers et aux boulangers du département ;
 - l'extension du dispositif " participation citoyenne " et le développement des citoyens volontaires en zone de police ;
 - les campagnes directes d'information de la population (alerte 17 et opération tranquillité vacances)



Ces plans sont téléchargeables sur le site internet des services de l'État : <http://www.allier.gouv.fr/>

Les aides de l'État pour la prévention de la délinquance : le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance financera, en 2014, 21 actions portées par 13 associations départementales pour un montant de 87 369 euros.

Ces actions, qui s'inscrivent parmi les trois programmes d'actions de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, concernent essentiellement l'aide aux victimes, la lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, la médiation scolaire, la prévention du décrochage scolaire, les chantiers éducatifs, l'accompagnement des jeunes sous main de justice et le maintien des liens familiaux des personnes détenues.



– L'État dans l'Allier – Juillet 2014 –

Directeur de publication : Arnaud Cochet, préfet de l'Allier
Rédactrice en chef : Sandra Guthleben, directrice de cabinet
Comité de rédaction : services de l'État (DCSPP, ARS, DDT, UT DIRECCTE, UT DREAL, DSDEN, Gendarmerie, police, SDIS)
Conception-réalisation-photos : préfecture de l'Allier, bureau de la communication interministérielle – services de l'État